

Le constat d'accident : l'aide-mémoire

À imprimer et à glisser avec vos papiers dans la voiture.

Tout de suite

- ☐ Mettez-vous en sécurité : feux de détresse, gilet, triangle. En cas de blessé : 112.
- ☐ Ne déplacez les véhicules que s'ils gênent ou sont dangereux, après avoir pris des photos.
- ☐ Photographiez les véhicules, les plaques, leur position sur la route et les dégâts.
- ☐ Notez le nom et le téléphone des témoins.

Le constat, case par case (recto, à remplir ensemble)

- 1 - 5** Date, heure, lieu exact, blessés éventuels, autres dégâts, témoins.
- 6 - 9** Pour chaque véhicule (A bleu, B jaune) : preneur d'assurance, véhicule, plaque, compagnie, n° de contrat et de carte verte, conducteur.
- 10** Le point de choc initial : une flèche sur le dessin du véhicule.
- 11** Les dégâts apparents à votre véhicule.
- 12** Les circonstances : cochez les cases qui correspondent, puis écrivez en bas le NOMBRE de cases cochées. Ça empêche tout ajout après coup.
- 13** Le croquis : tracé des routes, nom des rues, sens de circulation, position des véhicules au moment du choc, panneaux et feux.
- 14** Vos observations : les faits, objectivement, jamais qui est en tort. Une case vide peut être lue comme un accord avec la version de l'autre.
- 15** Les deux signatures. Chacun garde son exemplaire.

Les erreurs à éviter

- ☐ Signer une version que vous contestez : notez votre désaccord en case 14, appelez la police (101) si nécessaire, ou remplissez chacun un constat.
- ☐ Modifier le recto après la signature : il n'a plus de valeur.
- ☐ Oublier le nombre de cases cochées en bas de la rubrique 12.
- ☐ Reconnaître votre responsabilité ailleurs que sur le constat.

Ensuite

- ☐ Le verso se remplit seul, chez vous, au calme : c'est votre version détaillée.
- ☐ Envoyez-nous une photo du constat recto et verso, idéalement dans les 8 jours.
- ☐ En cas de désaccord, si l'autre conducteur refuse de remplir le constat ou s'enfuit : police (101).

Un doute au moment de remplir le constat ? Appelez le bureau au 02 395 32 93. Hors heures de bureau, le numéro d'assistance figure sur votre carte verte.